Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID: 095-219500618-20201202-D06202122020-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

Délibération n°: 062-2020

Du: mercredi 2 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11 présents : 10 votants : 11

Date de la convocation : 28 novembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,

Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE:

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale, ayant donnée pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET: Adhésion au SIGEIF de la commune de Brièves (91) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution du gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5211-18,

Vu, la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signé le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité de Île de France (SIGEIF) à compter du 1^{er} janvier 1995 pour une période de trente ans,

Vu, la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'Electricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une période de trente ans,

Envoyé en préfecture le 03/12/2020 Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

ID: 095-219500618-20201202-D06202122020-DE

Vu, les statuts du Sigeif, autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

Considérant, l'intérêt pour la commune de Bièves (91) d'adhérer au Sigeif au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Vu, la délibération n°20-55 du Comité d'administration du Sigeif en date du 12 octobre 2020 autorisant l'adhésion de la commune de Brièves,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	=

Approuve, la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en île de France autorisant la commune de Béthemont-la-Forêt au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, d'autorité organisatrice di service public de distribution d'électricité ainsi qu'au titre de la compétence en matière d'infrastructures de rechargé de véhicules électriques.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt